

Animation socio-culturelle, Formation, Prévention - Attribution de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la 13ème Commission, le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement des subventions suivantes :

- 310 000 F au Groupement d'Intérêt Économique «Point + Entreprises» pour mener à bien les missions qui lui sont confiées par la Ville de Besançon, conformément à la convention du 1er décembre 1988.

Cette somme serait à prélever sur l'imputation 961.0/657.47020.

- 30 000 F à la MJC Palente pour permettre le lancement d'un concours national d'écriture pour formations de jazz prévu à Besançon en 1991.

Cette somme serait à prélever sur l'imputation 945.90/657.47030.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.